



Chiffre d'affaires en forte hausse dans le périmètre national SPIE.

Les objectifs demandés par les Actionnaires sont déjà atteints 1 an à l'avance. Ce qui dénote des capacités de production des salariés SPIE !

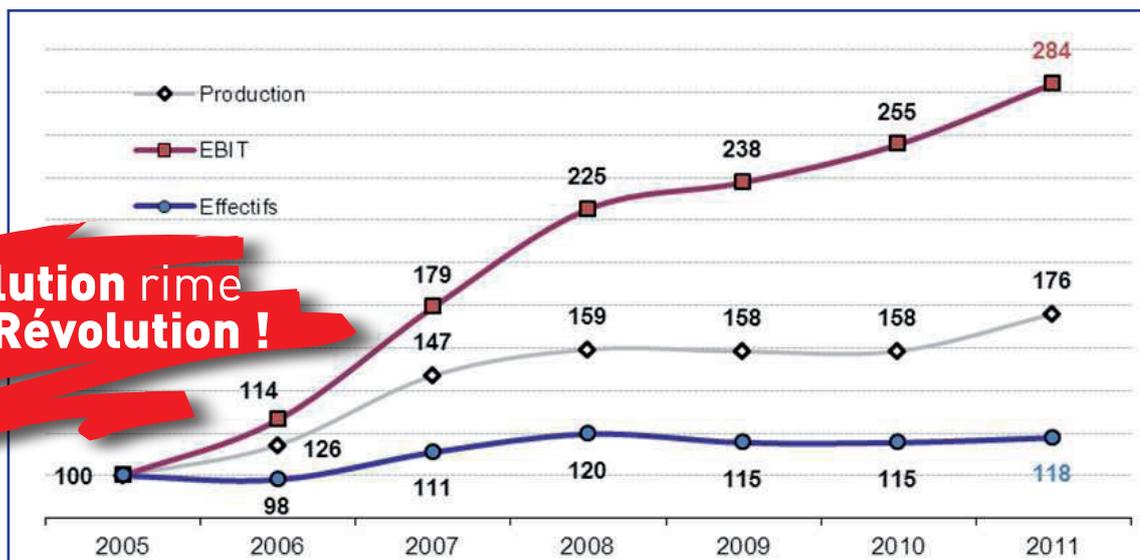
Résultats réalisés aussi grâce :

- Baisse des effectifs CDI au profit de la sous-traitance et l'Interim sur nos métiers.
- Heures supplémentaires non payées.
- Salaires au mini sans augmentation.
- Non respect :
 - du Code du Travail,
 - des Conventions Collectives,
 - des Accords d'Entreprise ...

Face à cela nous appelons les salariés à se joindre à la CGT et revendiquer :

- Retour des emplois « sous-traités » à des emplois SPIE.
- L'arrêt de la sous-traitance.
- Embauche du personnel Intérim.
- Un vrai plan de formation en cohérence avec l'évolution des techniques et métiers pour tous.
- Intégration des salariés de l'entreprise rachetée dès son arrivée pour sa fusion sociale.

Pour arriver à ce résultat nous vous appelons à une forte mobilisation avec la CGT !



Evolution rime avec Révolution !

Evolution comparée du chiffre d'affaires, de l'EBIT et des effectifs entre 2006 et 2011

FNSCBA

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (courriel) : construction@cgt.fr - Site internet : www.construction.cgt.fr

**L'exploitation
durable a assez
duré !**

Aujourd'hui nous voulons notre part du gâteau !

Et nos Salaires ?

Le Groupe SPIE engrange chaque année des centaines de millions d'euros alors que depuis longtemps les salaires stagnent et souvent ne rattrapent même pas l'inflation. En 2006 un salarié de SPIE dégagait 3 680 euros de bénéfices, en 2010, 6290 euros. De combien votre salaire a augmenté ?

On nous fait croire, lors des négociations annuelles sur les salaires, que la direction octroie aux salariés des augmentations. C'est faux ! Les bilans sociaux (*établis par la direction*) montrent que le coût du travail diminue tous les ans. Et quand le coût du travail diminue les profits augmentent. C'est cela la vraie politique sociale de la direction.

La CGT revendique :

- Pas de salaires inférieurs à 1700 euros brut par mois.
- Augmentation générale des salaires mensuels de 300 euros pour tous.
- Egalité salariale entre les hommes et les femmes : à travail égal salaire égal.

Et notre 13^e mois ?

Dans les travaux Publics les salaires ont été annualisés depuis 2003, suite à un accord signé par trois organisations syndicales.

Ce salaire annuel comprend la soi-disant « gratification 13^e mois » qui est versée en 2 fois. Ce n'est finalement plus un treizième mois pour tous les salariés payés au minima FRTP mais une régularisation du salaire minima.

La CGT revendique :

- L'intégration de la gratification dans le salaire mensuel.
- Un véritable 13^e mois qui correspondrait à notre salaire annuel divisé par 12.
- Que le Calcul des Congés Payés soit établi à partir du salaire annuel réel.

**Toujours plus
de profits !**

Et nos Indemnités de Déplacement ?

Indemnités Petits Déplacements :
Non aux zones concentriques !

La CGT revendique :

- Le point de départ de tout déplacement pris en compte à partir du domicile du salarié,
- le temps de trajet payé comme du temps de travail,
- les frais de transport pris en charge selon le barème kilométrique fiscal,
- le remboursement de tous les frais annexes.

Indemnités Grands Déplacements : les salariés ne doivent pas en être de leur poche !

La CGT revendique :

- le montant des Indemnités Grand Déplacement de 95 euros par jour sur 5 jours voire en calendaire, majoré de 20% les 5 premiers jours pour la recherche d'un hébergement local,
- la mise en place d'une prime de dépaysement de 10 euros par jour,
- tout trajet relatif au déplacement payé comme du temps de travail.

L'astreinte = Prime = Non à l'intégration des primes dans le salaire !

**Ma retraite,
je veux la vivre !**

Pénibilité, retraite ... imposons à nos patrons une justice sociale !

**La CGT du groupe SPIE revendique un départ à la retraite à 55 ans
pour les travaux pénibles.**

Malheureusement les salariés exposés à des conditions de travail difficile, en subissent les conséquences alarmantes (*accidents de travail en augmentation, taux élevé de maladie, et maladies professionnelles, troubles musculo-squelettiques en recrudescence, insuffisance, voir non reconnaissance des cancers liés aux expositions de produits dangereux et toxiques*) avec à la clé des batailles juridiques sans fin. C'est bien plus qu'il n'en faut pour décéder prématurément, les faits parlent d'eux même : l'espérance de vie chez un ouvrier de la Construction, Bois et Ameublement est inférieure de 7 ans à un autre salarié. La CGT du groupe SPIE revendique un départ à la retraite pleine et entière à 60 ans et la reconnaissance des carrières longues. Une autre répartition des richesses s'impose nous devons avoir le juste retour du fruit de notre travail.

Il est de plus en plus insupportable que certains se gavent, au détriment des salariés. L'argent existe, un autre financement est possible.

Dans ce cadre, la CGT du groupe SPIE propose de moduler le taux de la cotisation patronale :

- En faisant cotiser différemment les entreprises, en fonction de la richesse produite et en favorisant l'emploi.
- En taxant les revenus financiers.
- En supprimant tous les dispositifs d'exonération de cotisations sociales.

Le progrès social ne s'obtient que par la mobilisation collective et les luttes unitaires des salariés.

« La retraite à 60 ans à taux plein pour bénéficier d'un départ en bonne santé » !

Financement des Comités d'Établissements

Aujourd'hui, une partie des salariés du groupe ne bénéficie pas des activités sociales et culturelles qu'offrent les Comités d'Établissement. Pour les salariés qui ont un Comité d'Établissement, la dotation (*en pourcentage*) est différente en fonction de nos établissements.

La CGT du groupe SPIE revendique une dotation uniforme pour l'ensemble des établissements. Une réunion d'échange est prévue le 14 mai 2012 avec la direction générale du groupe. La CGT sera attentive aux arguments de notre direction et veillera à ce que

les budgets des comités d'établissements (*activités sociales et culturelles*) correspondent aux besoins des salariés et de leurs familles, y compris pour les salariés des filiales de second rang (*croissance externe*).

**Une dotation
uniforme !**

**Se syndiquer,
si nous en
parlions !**

Tout, tout, tout ... vous saurez tout sur la SPIE !

Le régime de prévoyance du Groupe SPIE, doit évoluer !

Tout, mais certainement pas avec quel super, hyper, méga pactole, notre ancien Président Directeur Général Jean MONVILLE a quitté le groupe SPIE. Plusieurs dizaine voir centaine de millions d'euros, un chiffre suffisamment élevé pour ne pas nous le communiquer. SPIE, joue la transparence, mais la transparence la plus obscure ! Les inégalités de traitement doivent cesser, exemple, en cas de décès accidentel dans la vie professionnelle, les salariés perçoivent selon leur statut :

I.A.C et art 36	4 années de salaire + 30% d'une année par enfant à charge
ETAM I/IV	2 années de salaire + 30% d'une année par enfant à charge
Ouvriers	1 année de salaire + 30% d'une année par enfant à charge

D'ailleurs, combien verse la SPIE pour les familles des victimes du salarié intérimaire ou pour tout autre salarié qui a perdu la vie dans le cadre d'une activité pour le groupe ? Comme par exemple, dernièrement l'intérimaire à Ouest centre ou comme les salariés dans nos filiales ou sur nos chantiers tel, au Maroc, Gabon ou Angola... ?

**Face aux injustices, aux inégalités, seul(e) nous subissons
syndiqué(e) nous pouvons agir, ensemble nous gagnerons !**

**Pour beaucoup de salarié(e)s, sous-traitants et/ou intérimaires (ouvriers, ETAM et IAC)
ou retraité(e)s, les injustices et les inégalités se multiplient dans la société et plus par-
ticulièrement au sein du groupe SPIE. Votre syndicat CGT permet de dégager collective-
ment des solutions, de les négocier avec nos directions et d'agir pour les faire aboutir.**



BULLETIN D'ADHESION

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Email : Tel :

FNSCBA

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (courriel) : construction@cgt.fr - Site internet : www.construction.cgt.fr